

L'élevage des cochons n'est pas rose

Trois associations dont Alsace Nature ont déposé le 22 janvier un complément de plainte à la Commission européenne. Elles contestent la réalité des mesures prises par l'État français pour améliorer la condition des porcs d'élevage. La brochure «*Nous et les cochons*» promeut un élevage respectueux et durable.

■ Pour Maurice Wintz, président d'Alsace Nature, «*le bien-être animal est une problématique assez récente*» pour la fédération des associations de protection de la nature alsaciennes «*mais c'est un levier. On va agir, pour des raisons environnementale et éthique.*» En mars 2009, Alsace Nature avait déjà déposé une plainte conjointe avec Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF), la fondation Droit animal, éthique et sciences et l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir. Le Dr Anne Vonesch, référente bien-être animal de France Nature Environnement, admet: «*Nous devons à l'Europe et aux directives européennes un certain nombre de progrès, notamment dans le domaine de l'environnement. Malheureusement, il faut régulièrement recourir à l'outil juridique pour que les autorités françaises répondent à leurs obligations.*»

Le caillebotis intégral est la règle

Concernant des porcs élevés industriellement, les associations mettent en cause la sincérité des réponses ap-



Porcs élevés sur de la litière, ici chez Thierry Schweitzer à Schleithal: la directive européenne de 2003 qui demande un accès à de la paille ou autre végétal est respectée. (Photo archives DNA)

portées en 2009 par la France. Elles dénoncent un grand laxisme au profit d'un système d'élevage très influent, au détriment des animaux et de l'environnement.

Dans les élevages industriels où vivent 99% des 15 millions de porcs de France, le caillebotis intégral est la règle, avec ses dalles de bé-

ton striées de fentes. La directive européenne 2008/120/CE stipule que les porcs doivent avoir accès «*à une quantité suffisante de matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation tels que paille, foin, sciure de bois, compost de champignons, tourbe ou un mélange de ces matériaux.*»

Logique: ceci répond à «*un besoin comportemental primordial*» des cochons qui aiment fouiller avec leur groin et vont jusqu'à se mordre entre eux s'ils en sont privés. Les organisations professionnelles porcines suggèrent pourtant de mettre à disposition des porcs «*une chaîne, une corde ou un jouet*» (!)

Pour les protecteurs de l'environnement et du bien-être animal, ces erreurs et omissions révèlent que l'Institut du Porc (IFIP), une source d'information pour les éleveurs et un partenaire subventionné par l'État, désinforme les éleveurs de porcs. La directive européenne est claire: les mutilations (section de la queue des cochons, meulage des dents) ne sont autorisées qu'après avoir vérifié que les conditions d'élevage n'induisent pas du stress, poussant les porcs à mordre les queues et oreilles de leurs congénères ou les mamelles des truies. L'IFIP pratique systématiquement la section de queues dans ses expérimentations.

Le prix de la maltraitance

De grands groupements porcins ignorent la directive de 2003, par exemple avec la remise du label «*Cochons d'or*» à un éleveur hors la loi qui sectionne d'office les queues. «*Le secteur porcine bénéficie d'aides publiques et il faut enfin mettre de la conditionnalité à ces subventions*», dit Maurice Wintz qui réclame «*d'avantage de transparen-*

ce dans les contrôles officiels.» «*Si les Bretons avaient plus de pitié pour leurs porcs, il n'y aurait pas de telles quantités de lisier et pas d'algues vertes, responsables de mort d'homme...*» ajoute le Dr Vonesch. Le prix de la maltraitance est élevé.

Malgré les élevages de type industrialisé, le marché du porc est en crise. Certains éleveurs ont la confiance des consommateurs, en élevant des cochons en plein air intégral ou sur du caillebotis partiel avec zones de repos, comme Thierry Schweitzer, à Schleithal. La méconnaissance des pratiques respectueuses des animaux, le poids des habitudes et le facteur économique (un porc de 80 kg sur paille coûte 3€ de plus qu'un autre élevé sur caillebotis) incitent à l'immobilisme. Pour la PMAF, l'enquête faite l'an dernier dans treize élevages établit que «*les cochons sont victimes d'éleveurs hors la loi. L'élevage des cochons français est loin d'être rose.*» M. B-G

Brochure faite avec le Réseau Cohérence, du Grand Ouest et des associations de toute la France. Voir aussi www.alsace-nature.org et un film sur des porcheries: www.pmaf.org